



Stationnement COPROPRIETE

Par **Elisafg13**, le **07/01/2018** à **13:21**

[s]/[s]Bonjour,

Dans ma copropriété il a 37 garages et 37 appartements. certains ont plusieurs garages. Quand j'ai acheté l'appartement il était sans garage. Donc je galère au quotidien car LA MAJORITE des copropriétaires se gare dans les parties communes et non dans leur garage. Quand je ne trouve pas de place je me gare sur un endroit ou l'assemblée générale a voté une interdiction.

-- Peut-on obliger les copropriétaires à mettre leur voiture dans leur garage pour libérer des places communes pour ceux qui n'ont pas de garage et puissent se garer ???

Que puis-je faire ?

Merci pour vos réponses.

Bien cordialement.

Elisa

Par **youris**, le **07/01/2018** à **14:15**

Bonjour,

la réponse est bien évidemment non; tous les copropriétaires doivent avoir la jouissance des parties communes selon ce que prévoit le règlement de copropriété.

vous voudriez que les copropriétaires qui n'ont pas acheté de garages, aient plus de droits, sur le parking partie commune, que ceux qui ont achetés des garages.

il vous fallait acheter un appartement et un garage ou une place de parking privatif ou trouver à acheter ou louer un garage ou un parking à proximité.

salutations